

SANCTIONS SPORTIVES et FINANCIERES

- A. Retard d'inscription par équipe..... 100 €**
- B. Non-inscription, désistement ou forfait général d'une équipe..... en fonction du cas :**
- 1) Non-inscription (dossier non envoyé ou incomplet 7 jours après la notification de la CSR).....
 - × L'équipe est supprimée.
 - × Elle est remplacée suivant les modalités de l'article 2.4.
 - 2) Désistement avant la constitution des poules
 - × L'équipe est supprimée.
 - × Elle est remplacée suivant les modalités de l'article 2.4.
 - 3) Désistement après la composition des poules officialisée €
 - × L'équipe est supprimée.
 - × Les droits d'engagement ne sont pas remboursés si l'équipe est déjà inscrite.
 - × La **CSR** décidera de remplacer l'équipe ou non.
 - × En cas de non-remplacement, l'équipe devra conserver l'organisation de sa journée de réception ou sanctionner d'une amende de 500€.
 - 4) Désistement en cours de championnat ou forfait général.....**500 €**
 - × L'équipe est supprimée.
 - × Les droits d'engagement ne sont pas remboursés.
 - × L'équipe n'est pas remplacée.
 - × Tous les matchs de l'équipe sont déclarés « forfaits » dans le championnat
(les résultats des matchs ne sont pas modifiés dans Poona).
 - × Tous les joueurs ayant effectué un match pour cette équipe sont considérés comme titulaires à partir du forfait.
 - × L'équipe doit justifier son forfait à la **CSR** qui statuera sur le devenir de l'équipe à l'issue du championnat.
- C. Refus de promotion ou non-participation à une phase finale.....**
 - × Etude du dossier par le **CSR** et sanction éventuelle pouvant atteindre 200€ si pas justification pas valable.
- D. Non-respect des règles de participation.....**
 - × L'équipe doit argumenter et justifier ce non-respect à la **CSR** pour qu'elle statue sur le devenir des équipes engagées.
- E. Défaut d'orga. d'une journée de réception (en S. régulière ou Ph. finale)max de 500 €**
 - × La **CSR** statuera selon le cas sur une éventuelle sanction sportive et ou financière allant de **200 à 500 €**.
- F. Défaut de Juge-Arbitre en saison régulière ou phase finale 200 €**
- G. Non-participation ou forfait d'une équipe en fonction du cas :**
- 1) Non-participation ou forfait d'équipe sur une journée.....200 €
 - × La composition de l'équipe est la celle de la rencontre précédente.
 - × Tous les matchs sont perdus par forfait.
 - × Tous les joueurs ayant joué pour cette équipe ne peuvent jouer en équipe inférieure.
 - 2) Non-participation ou forfait d'équipe sur une 3^{ème} journée350 €
 - × Toutes les rencontres sont perdues par forfait.
 - × L'équipe est déclarée en « forfait général »

H. Equipe incomplète..... par point non respecté :

- 1) Equipe incomplète lors d'une ou 2 journées..... (par rencontre) €
x -1 point de pénalité par match non joué au championnat dans la limite de -3.

I. Non-respect du règlement lors d'une journée..... par point non respecté :

- 1) Retard pour la remise de la déclaration de présence ou de la composition d'équipe 50 €
2) Défaut d'arbitre sur une 1^{ère} journée..... 100 €
3) Défaut d'arbitre au-delà d'une journée 150 €
x -1 point de pénalité au championnat à partir de la 3^{ème} journée
- 4) Joueur non en règle (3 mutés, non-licencié, suspendu, étranger)..... (par joueur et par rencontre)... €
x -1 point de pénalité au championnat par joueur(s) non en règle (dans la limite de -3)
x Le match est déclaré forfait si match gagné
x Le match hiérarchiquement inférieur est déclaré forfait.
- 5) Match forfait
x -1 point de pénalité par match au championnat (si forfait volontaire) (dans la limite de -3 points)
x Score du match : dans le Championnat = 21-0 21-0 ; dans Poona = « wo »
- 6) Erreur de hiérarchie de joueur
x Match perdu par wo
x Le match hiérarchiquement inférieur est déclaré forfait
- 7) Erreur de hiérarchie d'équipe 100 €
x Les équipes régionales concernées perdent leur(s) rencontre(s) par forfait.

J. Défaut d'organisation..... par point non respecté :

- 1) Non inscription d'un capitaine en ligne sur BADNET (moins de 4 semaines avant compet.)..... 50 €
2) Envoi tardif des convocations (moins de 20 jours, sans autorisation de la CSR)..... 50 €
3) Salle non-conforme et sans dérogation 250 €
4) Non-respect de l'ordre des matchs 50 €
5) Défaut de **SOC** ou **GEO** 100 €
6) Défaut de matériel informatique 150 €
7) Défaut de trousse de secours (premiers soins)..... 50 €
8) Défaut d'affichage 50 €
9) Volants non agréés 200 €
10) Défaut de Buvette ou Buvette non suffisamment garnie 250 €
11) Défaut dans les formalités d'avant matchs 50 €
12) Retard dans la transmission du fichier de saisie des résultats (par jour de retard) 100 €
13) Tenue vestimentaire non-conforme (par joueur) 20 €
14) Défaut de conservation des documents signés soit : 100 €
x Les feuilles de rencontre signées par les capitaines ;
x Les feuilles de déclaration de présence signées par les joueurs et les arbitres ;
x Les feuilles de composition d'équipe.
x Les feuilles de matchs.